

# Y a-t-il une «guerre des langues» en Suisse? La politique des langues en Suisse et l'enseignement des langues à l'école obligatoire

Daniel Elmiger  
daniel.elmiger@unige.ch

## pour commencer: politique des langues – ou guerre des langues?

Hebdo » Cadragés

La guerre des langues est déclarée  
Mis en ligne le 01.05.2014 à 06:00



FLURLINGEN (ZH) Dans cette classe de cinquième primaire pilote, les élèves apprennent déjà le français et l'anglais, contrairement à ce qui se pratique dans le canton.

© Christine Blöcher / ex-press

Zürcher Primarschulen 26. Februar 2016 11:05; Akt: 26.02.2016 11:09

### Volksinitiative will zweite Fremdsprache abschaffen

An der Zürcher Primarschule soll nur noch eine Fremdsprache gelehrt werden. Dies verlangt eine Volksinitiative, die mit 9270 Unterschriften eingereicht wurde.



Heute wird an den Zürcher Schulen ab der zweiten Klasse Englisch unterrichtet. Ab der fünften Klasse kommt Französisch hinzu. (Bild: Keystone/Regina Kuehne)

sin me !

8

Empfehlen

Dass Zürcher Schülerinnen und Schüler zwei Fremdsprachen lernen sollen, das werde kaum infrage gestellt, teilten die Initianten der Volksinitiative «Mehr Qualität – eine Fremdsprache an der Primarschule» am Freitag mit. Allerdings sei umstritten, ab welchem Alter das erfolgen soll.

## pour commencer: politique des langues – ou guerre des langues?



Egerkingen SO führt Pausenplatz-Strafen für Migranten ein

### Wer nicht Deutsch spricht, muss zahlen!

Die Gemeindepräsidentin von Egerkingen SO ist bekannt für ihre unkonventionellen Lösungsansätze. Jetzt will sie Deutsch als Umgangssprache an der Schule durchsetzen und droht fremdsprachigen Kindern mit Sprachkursen. Kosten: 550 Franken.



Autres cantons Modifié le 24 septembre 2017

### Les Lucernois choisissent de garder deux langues étrangères au primaire



Des élèves dans une école primaire (image d'illustration). (Georgios Kafatas - Keystone)

Après Nidwald et Zurich, le canton de Lucerne rejette à son tour une initiative réclamant la suppression d'une langue étrangère du programme de l'école primaire. En cas de oui, l'anglais aurait été relégué à l'école secondaire.

Les citoyens ont rejeté dimanche l'initiative "Une seule langue étrangère à l'école primaire" avec une majorité de 57,64% des voix. Le taux de participation a atteint 50,3%.

## Partie 1: politique linguistique suisse: niveaux et fonctions

- Suisse: principe de subsidiarité
  - l'action politique est prise en charge par le niveau le plus bas possible; recours à des niveaux plus élevés que lorsque c'est nécessaire
- Confédération: niveau fédéral
  - principes généraux, libertés linguistiques fondamentales
- cantons: niveau cantonal
  - central pour l'école et la politique linguistique
  - diversité des acteurs: directrices/directeurs de l'instruction publique, chefs de service, secrétaires généraux, institutions de formation, etc.
  - scolarité obligatoire, scolarité postobligatoire
- communes: niveau communal
  - organisation des écoles (p. ex. achat de matériel, engagement du personnel, achat du matériel d'enseignement)

## La Constitution fédérale

### Constitution fédérale de la Confédération suisse

du 18 avril 1999 (Etat le 12 février 2017)

#### Art. 4 Langues nationales

Les **langues nationales** sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

#### Art. 5a Subsidiarité

L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le **principe de subsidiarité**.

## La Constitution fédérale

#### Art. 8 Egalité

1 Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

2 Nul ne doit subir de **discrimination** du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de **sa langue**, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.

#### Art. 18 Liberté de la langue

La **liberté de la langue** est garantie.

## La Constitution fédérale

### Art. 31 Privation de liberté

1 (...)

2 Toute personne qui se voit privée de sa liberté a le droit d'être aussitôt informée, dans une langue qu'elle comprend, des raisons de cette privation et des droits qui sont les siens. Elle doit être mise en état de faire valoir ses droits. Elle a notamment le droit de faire informer ses proches.

## La Constitution fédérale

### Art. 62 Instruction publique

- <sup>1</sup> L'instruction publique est du ressort des cantons.
- <sup>2</sup> Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants.  
[...]
- <sup>3</sup> [formation pour les enfants et adolescents handicapés]
- <sup>4</sup> Si les efforts de coordination n'aboutissent pas à une harmonisation de l'instruction publique concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.
- <sup>5</sup> La Confédération règle le début de l'année scolaire.
- <sup>6</sup> [...]

## La Constitution fédérale

### Art. 70 Langues

- 1 Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche.
- 2 Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.

((absence des notions de territorialité, de frontière linguistique))

## La Constitution fédérale

### Art. 70 Langues (suite)

- 3 La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.
- 4 La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières.
- 5 La Confédération soutient les mesures prises par les cantons des Grisons et du Tessin pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien.

## Les cantons

- Tensions:
  - indépendance des cantons en matière d'instruction publique (26 systèmes de formation)
  - vs. volonté d'harmonisation, p. ex. via des concordats (conventions contraignantes entre cantons)
  - ... et l'obligation de coordination (cf. art. 62 al. 4 Cst)
- visées différentes (p. ex. en matière d'enseignement des langues): priorité pour les langues nationales ou pour l'anglais?

## La collaboration intercantonale

- la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique)
- en Suisse romande: La CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin)

## La collaboration intercantonale

- 2006: le peuple plébiscite les articles constitutionnels sur la formation
- 2007: *Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS)*
  - adhésion par 15 cantons (dont les cantons romands et le Tessin); rejet par 7 cantons; entrée en vigueur en 2009
  - école enfantine obligatoire; 11 ans de scolarité obligatoire
  - harmonisation des objectifs; standards de formation
  - monitoring de l'éducation
  - horaires de bloc et structures de jour

## Partie 2: l'exemple de l'enseignement des langues

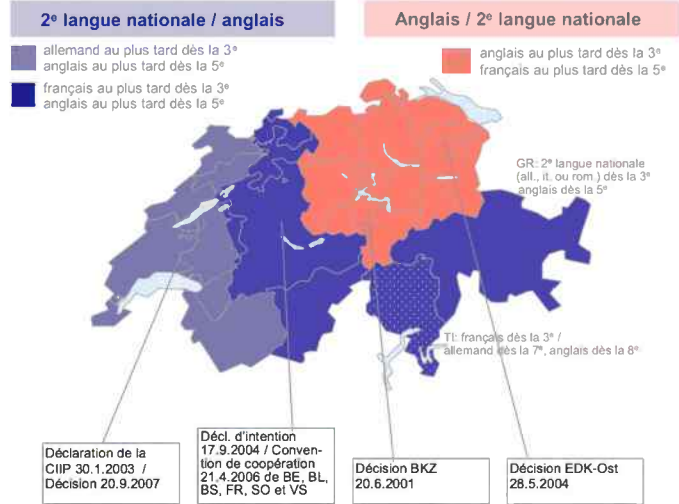
- 2004: *Décision* de la CDIP: stratégie et programme de travail en matière d'enseignement des langues\*
  - compromis: coordination régionale (non pas: suisse)
  - Une première langue étrangère (langue nationale ou anglais) est apprise dès la 5<sup>e</sup> H
  - Une deuxième langue étrangère (langue nationale ou anglais) est apprise dès la 7<sup>e</sup> H
  - Une troisième langue étrangère (langue nationale) est facultative dès la 9<sup>e</sup> H
  - Utilisation du *Portfolio européen des langues (PEL)*

\*Cette stratégie ne concerne que le primaire et le secondaire I. Il existe, depuis 2013, une *Stratégie des langues pour le degré secondaire II*.

# Exemple: l'enseignement des langues

(source de l'illustration: site de la CDIP)

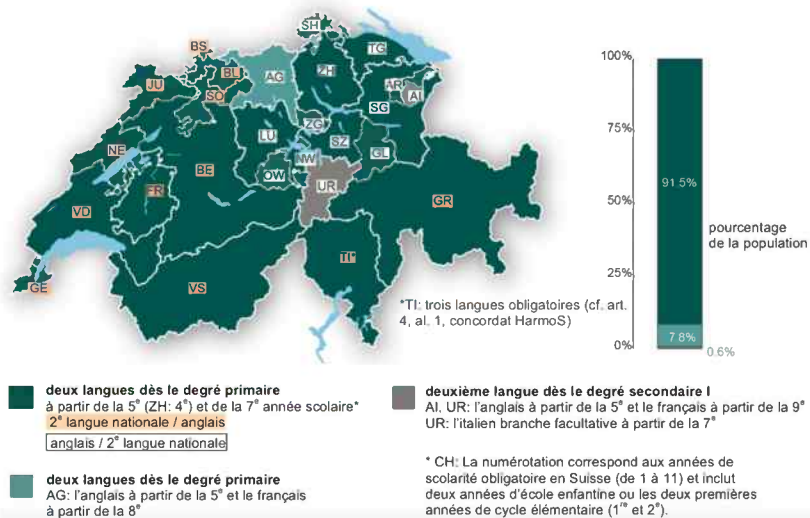
Graphique: L'enseignement des langues d'après le concordat HarmoS (art. 4)  
 Ordre d'introduction des langues défini par les accords régionaux



# Exemple: l'enseignement des langues

(source de l'illustration: site de la CDIP)

Fig. 1 L'enseignement des langues à l'école obligatoire  
 Année scolaire 2017/2018 (= situation depuis 2015/2016)





## Pourquoi le modèle 5<sup>H</sup>/7<sup>H</sup>?

- arguments scientifiques
  - Un début précoce permet un allongement de la durée totale de l'apprentissage d'une langue.
  - De jeunes élèves (notamment les enfants) apprennent les langues de manière plus intuitive et avec moins de craintes
    - ... pourvu que le contact avec la langue cible soit suffisamment intense et que la langue soit régulièrement utilisée.
- arguments didactiques
  - Un début précoce permet une approche ludique, ce qui permet d'éviter des attitudes négatives.
  - L'apprentissage de deux langues crée des synergies.
- arguments politiques et sociaux
  - Un début précoce permet de maintenir une cohérence politique pour l'ensemble du pays et de viser les mêmes compétences pour la L2 et la L3 à la fin de la scolarisation obligatoire.

## Remise en question du modèle 5<sup>H</sup>/7<sup>H</sup>

- Le modèle 5<sup>H</sup>/7<sup>H</sup> (Suisse alémanique: 3/5) est remis en question pour diverses raisons :
  - pédagogie
    - *«Les élèves du primaire sont surchargés par l'apprentissage de deux langues.»*
    - *«Cela concerne surtout les élèves allophones.»*
    - *«Quelques rares leçons hebdomadaires ne permettent pas d'apprendre une langue, à l'école primaire. Si on commence plus tard, au secondaire I (cycle 3), on comble rapidement le retard..»*
    - *«Les conditions ne sont pas données pour un bon enseignement des langues, au primaire (p. ex. en ce qui concerne la formation et les compétences du personnel enseignant).»*
  - utilité
    - *«L'anglais est une langue internationale : c'est pourquoi il faut favoriser son apprentissage.»*
    - *«Le français/l'allemand n'est pas tellement utile.»*

## Remise en question du modèle 5<sup>H</sup>/7<sup>H</sup>

- (remise en question) :
  - attitudes négatives contre certaines langues
    - «Le français/l'allemand n'est pas bien vu.»
  - politique
    - «Le plan d'études (Lehrplan 21) est trop ambitieux en matière de langues.»
    - «L'indépendance cantonale (ainsi que la volonté du peuple) est plus importante que la cohésion régionale et nationale.»
- Et en Suisse romande?
  - craintes par rapport à la cohésion nationale, la place du français
  - La Suisse romande a fait ses devoirs (c.-à-d. implémenté le modèle 5/7)
    - ... mais a-t-elle fait ses devoirs suffisamment bien?

## Quelle solidité pour le consensus de 2004?

- après 2004: votations dans plusieurs cantons alémaniques (initiatives demandant l'enseignement d'une seule langue au primaire)
- p. ex. en 2014: discussions dans quelques cantons (notamment NW, TG) sur la pertinence d'enseigner deux langues au niveau primaire.
- p. ex. en 2017: votation populaire dans le canton de Lucerne: rejet de l'initiative



## remise en question

- Y a-t-il une « guerre des langues », en Suisse ? Non, mais...
  - On discute beaucoup du modèle 5/7 et de la question de la pertinence de la collaboration régionale, de l'(in)utilité de certaines langues.
  - ... mais moins des objectifs que l'on vise pour la scolarisation obligatoire, de la cohérence didactique, des conditions effectives de l'enseignement des langues et de son efficacité.



## Si guerre il y a...

- est-ce une guerre de la Suisse romande contre la Suisse alémanique ?
- ... ou des langues nationales contre l'anglais ?
- ... ou des cantons contre la Confédération ?



## Évolutions récentes

- pour simplifier:  
modèle très vieux de  
l'enseignement
  - enseignant sait tout, actif
  - élève (monolingue) ne sait rien,  
passif
  - matière à «administrer»:  
des connaissances
    - grammaire
    - lexique



<http://news.evasilev.com/news/mental-drill/>

## Évolutions récentes

- Comment situer les évolutions récentes?
  - contenus: prise en compte des compétences (variées, multiples, individualisées)
    - compétences langagières
    - compétences annexes (culturelles, didactiques, techniques, d'autonomisation, etc.)
  - type d'enseignement: d'un enseignement directif vers un enseignement qui tient compte du «travail de l'apprenant-e» et des contextes d'utilisation
    - redéfinition du rôle des enseignant-e-s, des apprenant-e-s
  - prise en compte des réalités langagières et culturelles
    - pluralité linguistique (langes minoritaires, langues de la migration, langues véhiculaires, etc.)
  - projet d'un enseignement plurilingue et pluriculturel

## Questions ouvertes

- Sommes-nous en temps de guerre ou de paix?
- D'où viendra la prochaine escarmouche?
- Quels sont les véritables objectifs de l'enseignement des langues:
  - expression et compréhension à l'oral, à l'écrit?
  - grammaire et lexique?
  - traduction?
  - contenus littéraires et culturels?
  - stratégies d'apprentissage?
  - compétences interculturelles?
  - les langues pour le travail / pour des besoins privés / pour la vie dans un état plurilingue?
- Qui aura le dernier mot: la Confédération, les cantons – ou l'anglais?

## pour terminer: politique des langues – ou guerre des langues?

Hebdo » Cadragés

La guerre des langues est déclarée

Mis en ligne le 01.05.2014 à 06:00



FLURLINGEN (ZH) Dans cette classe de cinquième primaire pilote, les élèves apprennent déjà le français et l'anglais, contrairement à ce qui se pratique dans le canton.

© Christine Blöcher / ex-press

Ihre Story, Ihre Informationen, Ihr Hinweis? [feedback@zominuten.ch](mailto:feedback@zominuten.ch)  
Zürcher Primarschulen 26. Februar 2016 11:05; Akt: 26.02.2016 11:09

### Volksinitiative will zweite Fremdsprache abschaffen

An der Zürcher Primarschule soll nur noch eine Fremdsprache gelehrt werden. Dies verlangt eine Volksinitiative, die mit 9270 Unterschriften eingereicht wurde.



Heute wird an den Zürcher Schulen ab der zweiten Klasse Englisch unterrichtet. Ab der fünften Klasse kommt Französisch hinzu. (Bild: Keystone/Regina Kuehne)

ein mes !

8

Empfehlen

Dass Zürcher Schülerinnen und Schüler zwei Fremdsprachen lernen sollen, das werde kaum infrage gestellt, teilen die Initianten der Volksinitiative «Mehr Qualität» eine Fremdsprache an der Primarschule» am Freitag mit. Allerdings sei umstritten, ab welchem Alter das erfolgen soll.

## pour terminer: politique des langues – ou guerre des langues?



Egerkingen SO führt Pausenplatz-Strafen für Migranten ein

### Wer nicht Deutsch spricht, muss zahlen!

Die Gemeindepräsidentin von Egerkingen SO ist bekannt für ihre unkonventionellen Lösungsansätze. Jetzt will sie Deutsch als Umgangssprache an der Schule durchsetzen und droht fremdsprachigen Kindern mit Sprachkursen. Kosten: 550 Franken.



Autres cantons Modifié le 24 septembre 2017

### Les Lucernois choisissent de garder deux langues étrangères au primaire



Des élèves dans une école primaire (image d'illustration). (Georgios Kafalas - Keystone)

Après Nidwald et Zurich, le canton de Lucerne rejette à son tour une initiative réclamant la suppression d'une langue étrangère du programme de l'école primaire. En cas de oui, l'anglais aurait été relégué à l'école secondaire.

Les citoyens ont rejeté dimanche l'initiative "Une seule langue étrangère à l'école primaire" avec une majorité de 57,64% des voix. Le taux de participation a atteint 50,3%.

## Bibliographie

- CIIP (2003): *Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003* 30 janvier 2003. Neuchâtel
- CDIP (2004): *Enseignement des langues à l'école obligatoire: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale* 25 mars 2004
- CDIP (2013): *Stratégie des langues pour le degré secondaire II. Stratégie de la CDIP du 24 octobre 2013 pour la coordination à l'échelle nationale de l'enseignement des langues étrangères dans le degré secondaire II formation générale (écoles de maturité et de culture générale)*. Berne: CDIP
- CDIP (2017): *Feuille d'information. Enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire*
- Consortium HarmoS (2009): *LANGUE ÉTRANGÈRES. Rapport scientifique de synthèse et modèle de compétences*. Université de Fribourg et al.)
- Grin, François (2014): *Le débat sur les langues en quinze questions: arguments, faits et chiffres*. Genève: Université de Genève, Observatoire Économie – Langues – Formation Faculté de traduction et d'interprétation
- Hutterli, Sandra (éd.) (2012): *Coordination de l'enseignement des langues en suisse. État des lieux – développements – perspectives*. Berne: CDIP (= Etudes + rapports; 34B)